



## Annexe I

Asbl « Grands-Parents pour le climat ».  
Siège social : 79 rue de Hal, 1421 Ophain

### Assemblée Générale du 12 février 2016 – Création de l'asbl « Grands-Parents pour le climat »

#### Procès-verbal

#### 1- Les membres fondateurs énumérés ci-dessous

- 1) Michel Cordier, 9 rue Al Gaille, 1400 Nivelles, éditeur
- 2) Jean Michel Corre, 79 rue de Hal, 1421 Ophain, retraité
- 3) François de Borman, 49, rue de l'Orme, ingénieur retraité
- 4) Dominique de Crombrugghe 2 rue des Béguinettes , 1170 Bruxelles, retraité
- 5) Geneviève Everarts de Velp, 8 rue du Château, 1450 Blanmont, retraitée, retraité
- 6) Paul Galand, 18 rue Paul Bossu, 1150 Bruxelles
- 7) Bruno Goffart, 8 rue des déportés, 1200 Bruxelles, retraité
- 8) Cécile Honhon, 9 av des Sylphes, 1170 Bruxelles, retraitée
- 9) Dominique Lemenu, .....
- 10) Jean louis Petit, 26 av van Becelaere, 1170 Bruxelles
- 11) Xavier Retailleau, 97 rue du Château d'eau, 1180 Bruxelles, expert comptable honoraire
- 12) Thérèse Snoy et d'Oppuers, 79 rue de Hal, 1421 Ophain, retraitée,
- 13) Bernadette Cowez, 9 rue Al Gaille, 1400 Nivelles

ont adopté et signé les statuts de l'association sans but lucratif « **Grand-Parents pour le climat** », le 12 février 2016, conformément à la loi du vingt-sept juin mille neuf cent vingt et un, telle que modifiée par la loi du deux mai deux mille deux sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations, publiée au Moniteur belge du onze décembre deux mille deux.

2- Les membres fondateurs ont également nommé 9 administrateurs, conformément à l'article 22 des statuts.

La liste de ceux-ci sera reprise en annexe de ce procès-verbal.

3- Les membres fondateurs ont fixé la cotisation annuelle des membres effectifs à 20 € pour 2016.

4- Pour les membres adhérents, la cotisation annuelle est fixée à 0 €. pour 2016

5 - L'asbl reprend à son nom le compte no BE48 5230 8072 8327, ouvert chez Triodos au nom de l'association de fait « Grands Parents pour le climat »

6 -Tous les membres fondateurs verseront leur cotisation annuelle pour 2016 en tant que membres effectifs de l'ASBL

Le 12 février 2016